

« LES BOUCLES DES CORDELIERS »

REGLEMENT DES ÉPREUVES 2023

Article 1 – ORGANISATEUR

Les Boucles des Cordeliers sont organisées par l'association des Morlaapieds Course dont le Siège est situé place de la Hourquie, 64160 Morlaas.

Article 2 – DATE ET NATURE DES EPREUVES

Le dimanche 29 octobre 2023 se déroulera la 23^{ème} édition des BOUCLES DES CORDELIERS comprenant 2 épreuves pédestres balisées et une course enfants.

Le retrait des dossards, les inscriptions, le départ et l'arrivée des épreuves s'effectueront place de la Hourquie à Morlaàs (64 160).

EPREUVES BALISEES COURSE

- **TRAIL DES FORS** : départ à 9h15 / Course chronométrée décliné en 2 épreuves
 - **20km en solo** / D+ 400
 - **Relais (*)** sur le parcours de 20km / idéal en famille ou entre amis
 - **Relais 1** : 13km / D+ 290m
 - **Relais 2** : 7km / D+ 110m
- **HOURQUIE TRAIL** départ à 9h30 / Course chronométrée de **14km** / D+ 330
- **LA MORLANAISE TRAIL** : départ à 9h45 / Course chronométrée de **10km** / D+ 250

(*) Le passage de relais s'effectue à la salle des fêtes de Maucor (D206 - route de St Castin).
Le deuxième relayeur devra s'y rendre par ses propres moyens. Aucun transport de participant, entre les 2 départs, n'est pris en charge par l'organisation.
Chaque équipe devra s'organiser par ses propres moyens. Parking disponible sur place



EPREUVE BALISEE MARCHE

- **LA MORLANAISE Marche** : Départ 9h45
Marche Rando non chronométrée de **10 km** / D+ 250m
Pas de marche chronométrée sur ce parcours

EPREUVE ENFANTS

- **MORLAA-KIDS** : à partir de 9h45
Course non chronométrée réservée aux enfants d'école primaire âgés de 7 à 11 ans faisant partis des catégories suivantes :
 - Poussins : 2012-2013
 - Eveil athlétiques : 2016, 2015, 2014.

Départ groupée des 2 catégories pour une boucle de 800m sur un parcours non loin de la place de La Hourquie.

La course sera encadrée par un ouvreur et un serre -file.

Cette épreuve ne donnera pas lieu à un classement. Un certificat médical ne sera donc pas nécessaire.

L'inscription devra s'accompagner d'une autorisation parentale à signer sur place.

L'inscription est gratuite et s'effectuera à partir de 9h45 heure, échauffement collectif à 10h, départ de la course prévu à 10h15

A l'issue de la course, un goûter sera offert aux enfants et une tombola sera organisée (dont la participation sera libre)

Article 3 – PARTICIPATION

- Les courses sont ouvertes à toutes les personnes licenciées ou non, suivants les critères du tableau ci-dessous.
- La participation des personnes mineures est soumise aux restrictions du tableau ci-dessous et devra être accompagnée obligatoirement d'une autorisation parentale.
- Pour les personnes non licenciées, la fourniture d'un certificat médical valide (moins d'un an) à l'inscription est obligatoire
- La rando marche n'est pas chronométrée et s'effectue sans nécessité de certificat médical et ne fera pas l'objet de dotation.
- Les épreuves sont ouvertes aux sports adaptés.
- Un classement scratch sera établi pour chacune des épreuves chronométrées.
- Les animaux, même en laisse, ne sont pas autorisés sur les épreuves, sur l'air de départ et d'arrivée.

Catégories	Age	Année de naissance	Trail des FORS			HOURQUIE Trail	MORLANAISE Trail	MORLANAISE Marche / Rando
			solo	Relais 1	Relais 2			
			20 km	13 km	7 km	14 km	10 km	10 km
			400 D+	290 D+	110 D+	330 D+	250 D+	250 D+
Poussins	U12	10-11 ans	2012-2013	NON AUTORISE	NON AUTORISE	NON AUTORISE	NON AUTORISE	NON AUTORISE
Benjamins	U14	12-13 ans	2010-2011	NON AUTORISE	NON AUTORISE	NON AUTORISE	NON AUTORISE	NON AUTORISE
Minimes	U16	14-15 ans	2008-2009	NON AUTORISE	NON AUTORISE	NON AUTORISE	NON AUTORISE	NON AUTORISE
Cadets	U18	16-17 ans	2006-2007	NON AUTORISE	NON AUTORISE	AUTORISE avec autorisation Parentale	NON AUTORISE	AUTORISE avec autorisation Parentale
Juniors	U20	18-19 ans	2004-2005	AUTORISE	AUTORISE	AUTORISE	AUTORISE	AUTORISE
Masters, Seniors et Vétéran	20 ans et plus	Avant 2004		AUTORISE	AUTORISE	AUTORISE	AUTORISE	AUTORISE

Article 4 – DROITS D'INSCRIPTION et INSCRIPTION

Courses Chronométrées

- Trail des Fors Solo (20km) : **16€**
- Trail des Fors Relais (13+7km) : **18€ (soit 9€ par coureur)**
- Hourquie Trail (14km) : **12€**
- La Morlanaise Trail (10km) : **10€**

Rando marche non chronométrée

- La Morlanaise Marche randonnée non chronométrée (10km) : **8€**

Course enfants

- Morlaa-kids : **Gratuit**

Le prix de l'engagement comprend la participation aux épreuves et l'accès illimité au ravitaillement d'arrivée. Comme chaque année 15% du montant des inscriptions seront reversés en soutien d'une association locale.

Comme pour les dernières éditions, dans le cadre du développement de notre démarche éco responsable, **aucune dotation** ne sera remise à l'inscription.

Dans le cadre de cette démarche, nous souhaitons :

- supprimer les gadgets achetés à l'autre bout de la planète et peu utiles
- proposer des produits locaux de bonne qualité environnementale aux ravitaillements
- investir dans des produits réutilisables pour le balisage et les ravitaillements.

Lieux d'inscription :

- www.pyrénéeschronofr jusqu'au 28/10/23 17h00.
- RRunning Billère (13 Route de Bayonne, 64140 Billère) jusqu'au 25/10/23 19h00.
- Sur place le jour de la course avec une majoration de **2 euros**.
- Morlaa-Kids uniquement sur place.

Article 5 – CERTIFICAT MEDICAL

Epreuves Chronométrées :

- **Non licencié :**
Présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition datant de moins d'un an à la date des épreuves.
- **Licencié :**
Conformément à la loi 99-223 du 23 mars 1999, la présentation d'une licence sportive, en cours de validité, à la date de la manifestation, est obligatoire. Seules les licences de « **Course à pied** » (Athlé FFA, Pass Running FFA, FSGT, UFOLEP, UNSS, FSCF ou autres fédérations d'athlétisme) seront acceptées.
Les titulaires de licences ne comportant pas la mention « Course à pied » devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la **Course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date des épreuves.

Toute inscription qui ne comportera pas ces documents ne pourra être prise en compte

Epreuves non chronométrées : La fourniture d'un certificat médical est facultative.

Article 6 – RESPONSABILITE / ASSURANCE

Responsabilité Civile

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance «Responsabilité Civile». Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs.

Assurance Individuelle Accident

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique, technique ou dû au non-respect du code de la route.

Article 7 – ACCUEIL ET REMISE DES DOSSARDS

- Le 28 octobre 2023 jusqu'à **16h00** : Boutique RRunning de Billère (13 Route de Bayonne, 64140 Billère.)
- Le Dimanche 29 Octobre 2023 à partir de 7H45 : **Salle Omisports** de Morlàas (Place de la Hourquie).

Article 8 – CIRCULATION

Seuls les véhicules de l'organisation sont autorisés sur le parcours. Les véhicules (voitures, VTT, motos, etc..) d'accompagnement sont interdits.

Article 9 – SECURITE ASSISTANCE – RECOMMANDATIONS

Un poste de secours avec ambulance ainsi qu'un médecin seront présents sur la course.

Matériel recommandé :

- Réserve d'eau
- Réserve solide
- Téléphone portable avec numéro du responsable de course

Article 10 - RAVITAILLEMENTS

- Seuls les coureurs et marcheurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillements.
- Ne rien jeter sur le sol. Utiliser les poubelles à votre disposition.

Zones de Ravitaillements :

- **Parcours 10 km** : Liquides et solide au 5^{ème} kilomètre environ + Arrivée (Trail et Marche)
- **Parcours 14 km** : Liquides et solide au 8km + Arrivée
- **Parcours 20 km** : Liquides et solide au 8km, au 13km + Arrivée

Article 11 - ABANDONS

Sauf blessure, un coureur ne peut pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle ou de signalement. Il devra alors, remettre son dossard au responsable du poste de contrôle.

Il doit impérativement prévenir le responsable de course.

Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste et le pc course.

En cas de refus du coureur ou marcheur de se faire rapatrier, l'organisateur décline toute responsabilité.

Article 12 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les sentiers, champs et bois privés ne pourront être réempruntés en dehors de la course, sauf autorisation des propriétaires.

Depuis 2018, Les Morlàapieds ont à cœur de renforcer leur engagement dans une démarche écoresponsable.

Afin d'atteindre cet objectif nous souhaitons que les coureurs, accompagnateurs et bénévoles s'engagent à respecter l'environnement, la flore et la faune.

Afin d'œuvrer dans ce sens :

- Des bacs de tri sélectif seront mis à disposition sur les zones de ravitaillement.
- Des verres réutilisables remplaceront les gobelets en plastiques jetables.
- Nous utiliserons du matériel réutilisable pour le balisage des parcours.
- Les dotations de course type « goodies gadget » produits à l'autre bout de la planète seront supprimés.
- Nous approvisionnerons les ravitaillements et la buvette avec des produits locaux et de saison pour notre bien-être et afin d'apporter notre soutien aux producteurs locaux.

Article 13 – REMISE DES PRIX

Elle aura lieu, le jour de l'épreuve, à partir de 11h.

Seule les épreuves chronométrées de course sont récompensées :

- **Trail des Fors (20km) :**
 - Solo : 3 premiers hommes et 3 premières femmes au classement Scratch
 - Relais : 1^{er} duo Homme, 1^{er} duo Femme et 1^{er} duo Mixte au classement Scratch
- **Hourque Trail (14km) et Morlanaise Trail (10km) :**
 - 3 premiers hommes et 3 premières femmes au classement Scratch
- **Morlanaise Rando / Marche :** pas de récompense (épreuve non chronométrée)

Article 14 – DROITS à L'IMAGE

En acceptant ce règlement, vous autorisez les organisateurs de l'événement, ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourriez apparaître, prises à l'occasion de l'événement, dans le monde entier et pour une durée illimitée

Article 15 – INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 16– LUTTE ANTI DOPAGE

Les participants aux Boucles des Cordeliers s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L 230-1 et suivants du Code des Sports. A cet égard, il est prévu la présence d'un délégué fédéral pour l'assistance du contrôle antidopage.

Article 17 – JURY

Le jury et les organisateurs se réservent le droit de prendre toute disposition ou de faire des modifications. Les décisions seront portées à la connaissance des concurrents au moment du départ.

Article 18 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les concurrents s'engagent à respecter ce règlement du seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tous incidents ou accidents pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve, du fait du non-respect de ce règlement.

Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement de frais d'inscription à partir du moment où le départ de la course a été donné.

Si le départ des courses ne peut être donné, l'organisation procédera à un remboursement partiel des frais d'inscription.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du règlement, programme et autres données, sans préavis.